

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

NECROLOGIE

Jules GAUTIER

Nous avons appris, avec douleur, le décès de M. Jules Gautier, conseiller d'Etat, président de la Confédération Nationale des Associations Agricoles (C.N.A.A.) et de notre Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

Ses obsèques ont eu lieu, jeudi 26 novembre, en son pays de Saint-Ouen-les-Vignes, près d'Amboise (Indre-et-Loire), où se déroula une imposante cérémonie religieuse, en présence d'une multitude de parents et d'amis.

C'est un ardent défenseur de notre Agriculture qui disparaît. Toujours sur la brèche malgré son grand âge, il ne ménageait ni ses forces ni son temps, ni sa peine, se dévouant corps et âme pour cette noble cause : celle de la terre française, dont il fut tant de fois le porte-parole éloquent, à la tribune de Genève, dans les hautes sphères ministérielles et dans nos Associations.

Le 6 novembre dernier, il intervenait encore auprès de M. Monnet, ministre de l'Agriculture, pour lui rappeler la nécessité d'une revalorisation de l'ensemble de notre production agricole, du maintien de notre protection douanière et du contingentement, afin d'éviter l'effacement des prix, et la ruine des producteurs ! Cette démarche provoqua, de la part du ministre, des déclarations très nettes, qui constituent de véritables engagements.

Nos vignerons des quatorze départements viticoles du Bassin de la Loire perdent en M. Jules Gautier leur premier et leur plus ardent défenseur. Ne fut-il pas le fondateur de cette belle Confédération du Centre et de l'Ouest, à laquelle nous devons tant pour la sauvegarde de notre viticulture familiale ? Faire l'historique de la C.G.V.C.O. serait retracer la tâche qui incombait à son premier président, que nous pleurons aujourd'hui.

Le 22 octobre 1933, il vint présider, à Vertou, la belle cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. André Guin, fondateur du Comice. L'an dernier, il vint à Nantes présider le Congrès de l'Agriculture française. Nos adhérents ont encore son souvenir présent à la mémoire.

En cette triste circonstance, nous adressons à la famille de M. Jules Gautier et à son actif collaborateur, M. Paul Garnier, l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.
R. F.



SELECTION ANIMALE : Rapports que le Congrès de la Sélection animale aura lieu à Paris, les 7 et 8 décembre. Le programme est fourni, sur demande, à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e.

POUR LE VERGER BRETON : Un important Congrès de la Pomme et du Cidre se tiendra à Quimper, le 12 décembre, sous les auspices de la Direction des Services agricoles, de la Chambre d'Agriculture, des Chemins de fer de l'Etat et de la Fédération des Comités pomologiques du Finistère.

EN BOURGOGNE : De brillantes manifestations, gastronomiques et viticoles, viennent d'être organisées autour de la célèbre vente des vins fins des Hospices de Beaune. Au Caveau Nilton se fit entendre la fameuse confrérie des « Chevaliers du Tastevin ».

LE BRÉSIL nous achète pour 100 millions de francs de produits français. Il nous vend 350 millions de produits brésiliens. La France vient de diminuer les droits de douane sur les cafés du Brésil. Celui-ci, pour nous remercier, augmente fortement les taxes intérieures qui frappent nos vins !

En 2^e PAGE :

LA PAGE DE L'ELEVEUR

Un Brin de Causette...



L'Alliance Nationale contre la dépopulation venant de faire faire des calculs astronomiques pour savoir quoi c'est que deviendront en France, dans 50 ans, les nombres des naissances, des décès, c'est là des habitants ; si que la fécondité des femmes et le taux de mortalité resteront constants dans chaque groupe d'âges ?

Si que ces calculs sont point bilaires, y sont quasiment point rassurants... rapport que l'excédent des décès, sur les naissances, s'élèverait à 207.000 âmes en 1985 ; que la population serait diminuée de plus de 7 millions et que le nombre des garçailles aura baissé d'un tiers.

Beaucoup seront sans doute pu de ce monde, d'ici cinquante années ! Mais une pareille perspective pouvant point nous laisser indifférents : Après nous, la France devant continuer à vivre et à prospérer. Si qu'on pouvons point augmenter comme y faut le nombre des bonhommes — alors que les pays étrangers, qui nous entourent, croissent comme des lapins — du moins, nous sommes ben à même de diminuer la mortalité.

Un savant professeur, Léon Bernard, qu'avant lutté tout sa vie contre la tuberculose, avait écrit rapport à ce terrible fléau : « En comparant la courbe de la mortalité générale dans notre pays et la courbe de la mortalité par tuberculose pulmonaire, nous voyons nettement que la diminution est plus rapide pour cette dernière que pour la mortalité générale, à partir du moment où un effort de réalisation éternelle a été poursuivi en France, c'est-à-dire entre 1915 et le jour actuel. »

C'est que d'ampuis la guerre, on a jeté le cri d'alarme et qu'on a groupé tout les moyens de défense, pour lutter contre la tuberculose qui minait not' population. Mais là encore, on s'est aperçu que l'argent étant le nerf de la guerre — de la guerre aux microbes, et qui fallait beaucoup d'argent pour sauver des milliers de vies humaines ! Chacun pouvant contribuer, pour un p'tit, à sa part de sauvetage, en achetant quelques « timbres antituberculeux ».

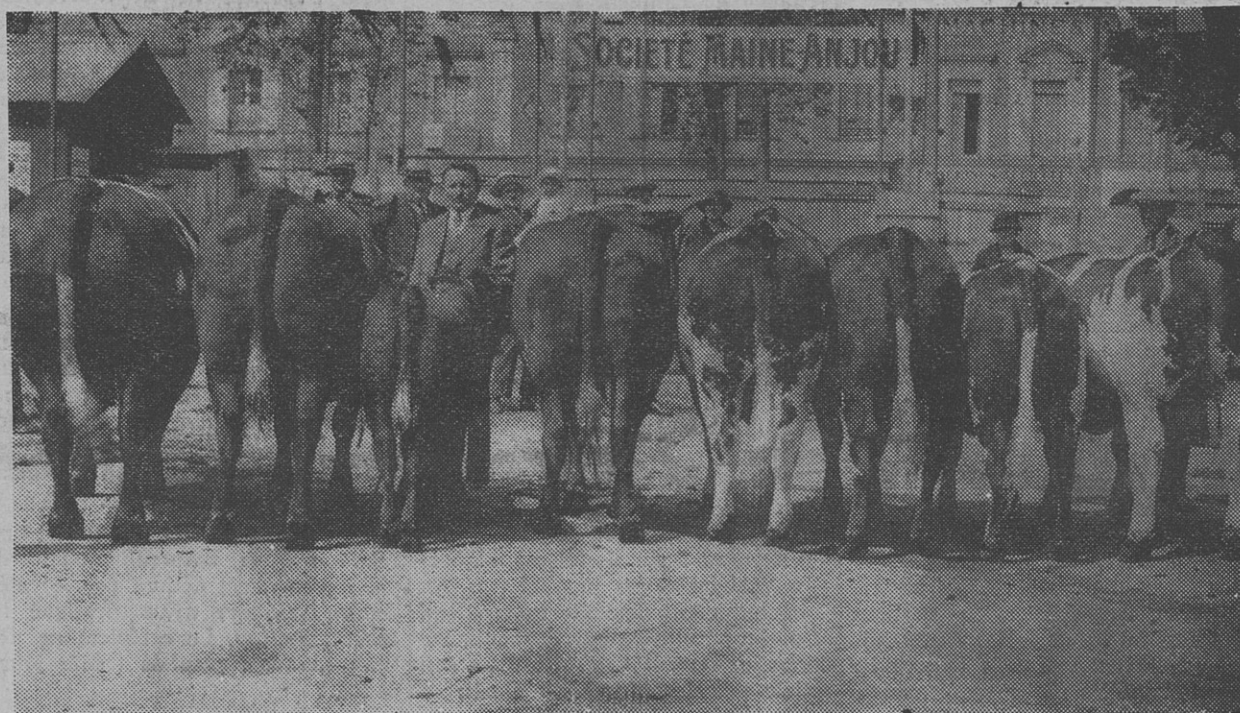
La dixième campagne, de c'œuvre manifique de solidarité, allant commencer dans tout la France. C'est surtout d'ampuis six ans qu'on a obtenu des résultats, avec des recettes de pus de 20 millions à chaque coup.

C'est un simple facteur, au Danemark, qu'avant eu, en premier, l'idée de faire un timbre, qu'on collerait en pus dessus les lettres et qui serait vendu au bénéfice de les malades du poulmon. C'te trouvaille fut aussitôt exploitée là-bas, pis imitée par la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Allemagne, la Suisse, le Japon, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis... Après avoir fait l'our du monde, les Français se sont dit : — Pourquoi qu'on en serait point autant chez nous ?

Et les campagnes du timbre-sauveur avant commencé, tout doux, tout doucement... Mais qui va « piano », va longtemps ! Bonne chance au nouveau timbre et bonnes recettes : C'est la vie de nos frères qu'est en jeu !

maître jannot

Un joli lot d'ensemble de la race Maine-Anjou



Notre cliché représente quatre premiers prix, un deuxième, un troisième et un cinquième de la Société Maine-Anjou, au dernier Concours de Château-Gontier. Ces animaux appartiennent à notre adhérent, M. Henry Leroyer, ferme du Fougerais, à Cossé-le-Vivien (Mayenne), que l'on reconnaît au centre de la photo.

Conseils pour planter les Arbres fruitiers

L'attention de l'agriculteur mérite d'être attirée d'une façon toute particulière sur les soins à apporter lors de la création de cultures fruitières commerciales. C'est de la qualité des arbres et des soins à la plantation que dépend l'avenir de ces cultures.

Les soins à donner à l'arrivée

Si le temps le permet les arbres sont déballés et plantés dès réception. On évite pendant cette opération d'exposer les racines au soleil, au vent ou au gel. Pour cela on les recouvre entièrement de feuilles ou de paille.

S'il y a de fortes gelées, ne pas débarrasser les arbres, les placer à la cave, ou à l'écurie ; ils peuvent rester ainsi plusieurs jours en attente d'une température favorable.

Si l'on ne dispose pas de sable, mieux vaut les garder emballés jusqu'au dégel.

Dans le cas contraire, on défait les paquets le troisième ou quatrième jour de l'arrivée et on place les arbres un à un dans le sable, même un peu sec, dans un endroit abrité.

Si la plantation ne peut avoir lieu immédiatement, certaines précautions sont à prendre :

Si le temps est doux, les arbres sont déballés et mis en jauge. Pour cela, dans un endroit abrité et en terre meuble, on établit une tranchée suffisamment large et profonde pour recevoir tout le système racinaire. Un à un les arbres y sont placés droits, côte à côte, sur une ou plusieurs rangées suivant la largeur du trou, mais sans que les racines soient enchevêtrées. On garnit ensuite la tranchée avec la terre très meuble. On tasse légèrement.

Si au déballage les arbres paraissent ridés et desséchés, il faut les coucher horizontalement dans une fosse assez profonde et les recouvrir de 0 m. 15 de terre.

On arrose copieusement à plusieurs reprises et après quelques jours le bois reprend son état normal. Il y a lieu de supprimer les racines restées noires ou entièrement desséchées.

On est tenté de faire tremper les arbres dans l'eau lorsqu'ils arrivent ridés. Cette méthode est à rejeter, car elle expose les racines à la pourriture.

L'époque et la méthode de plantation

IL FAUT PLANTER A L'AUTOMNE. — L'époque la plus favorable est de fin octobre à fin décembre quand les grands froids ne sont pas contraires.

D'une manière générale on doit planter de bonne heure, sauf dans les terrains humides à l'excès. En procédant ainsi on trouve chez les pépiniéristes un meilleur choix qu'en fin de saison.

La végétation se manifeste quelquefois en janvier, par l'émission de petites radicelles. Si l'arbre est plan-

té avant, celles-ci s'allongent et assurent la reprise qui serait beaucoup plus difficile dans le cas d'une plantation tardive. Dans ce dernier cas, la végétation sera retardée et l'arbre restera peu vigoureux pendant la première année.

OBSERVER DES DISTANCES DE PLANTATIONS SUFFISANTES. — En verger, les arbres de plein vent sont plantés aux distances minimales ci-après :

pêcher	5 à 6 m.
prunier	7 à 9 m.
abricotier	7 à 9 m.
cerisier	7 à 9 m.
poirier	6 à 7 m.
pommier	7 à 9 m.

La plantation peut avoir lieu soit en quinconce ou en carré.

Placés en mélange avec d'autres cultures (vignes, légumes, etc...), les pèchers, abricotiers et pruniers peuvent être plantés à 12 ou 15 mètres les uns des autres. Enfin, dans certaines régions : le Lot-et-Garonne, par exemple, où la plantation en lignes distantes de 15 à 20 mètres est en usage, on intercale parfois des pèchers et des pruniers que l'on plante à une distance de 6 à 7 mètres sur la ligne. Le pêcher ayant donné son maximum vers l'âge de 15 ans, il peut alors être arraché. Le prunier, au contraire, est à peine arrivé à son complet développement au bout de ce temps.

Préparation du sol
Des soins judicieux doivent être accordés à cette opération, car de

Ne planter que des arbres jeunes, de deux à trois ans au plus, vigoureux, ayant un tronc droit et lisse, sans blessures, ni traces de maladies ou d'insectes. Il faut s'adresser à des pépiniéristes connus afin d'être certain de l'authenticité de la variété que l'on désire.

Avant d'être planté, l'arbre fruitier exige certains soins ; il faut, en effet :

Choix et préparation des arbres
Habiller les racines, c'est-à-dire enlever à la serpette celles brisées ou desséchées et couper celles qui ont été blessées immédiatement au-dessus du point où se trouve la plaie. Supprimer le pivot, s'il en existe un, et une partie du chevelu, s'il est trop abondant.

Projet de Vœu relatif à la production du Lin et du Chanvre
L'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture rappelle l'importance de la polyculture, et du maintien de nos productions agricoles secondaires tant pour l'agriculture que pour l'ensemble de l'économie nationale.

Elle émet le vœu :
1° Que soit instituée, dans le plus bref délai possible, une protection stable de nos textiles nationaux métropolitains et coloniaux, soit sous forme de protection douanière, soit, à défaut, sous forme de primes financières par des taxes sur les textiles étrangers importés ;

2° Qu'en attendant le vote des dispositions nécessaires, et tout en regrettant que les agriculteurs soient maintenus en posture de quémant, le système actuel de protection du lin et du chanvre soit prorogé, au moins pendant une année, à dater du vote des dispositions ci-dessus demandées, c'est-à-dire tant que le produit des taxes ne sera pas effectivement disponible pour le paiement des primes.

Les coupes doivent être très nettes. L'habillage des racines est nécessaire puisqu'il substitue une section nette aux plaies irrégulières, facilite la cicatrisation et motive la naissance de nouvelles radicelles.

Praliner est une opération à conseiller, notamment dans le cas de plantations tardives. Elle consiste à tremper pendant quelques secondes les racines dans une bouillie formée de terre forte, de bouse de vache et d'eau.

L'habillage des racines et le pralinage sont des opérations à exécuter au moment même de la plantation.

celle-ci dépend beaucoup l'avenir de l'arbre, il faut donc :

FAIRE LES TROUS DE PLANTATION SUFFISAMMENT GRANDS. — On peut leur donner une forme carrée ou ronde. Cette dernière est préférable car elle permet aux racines de s'étendre plus facilement et plus régulièrement.

Ces trous auront au moins 1 mètre de diamètre et 0 m. 80 de profondeur. Dans les sols mauvais, on va jusqu'à 1 m. 75 de diamètre et une profondeur de 0 m. 80 à 1 mètre. Les trous carrés devront avoir un minimum de 1 mètre de côté et 0 m. 80 de profondeur.

Les trous seront préparés par temps sec, en septembre ou octobre, si possible. Ils seront creusés en enlevant la terre par couches, celle inférieure moins bonne, sera placée sur les bords du trou, celle supérieure sur le bord opposé.

APPLIQUER UNE FUMURE FONDAMENTALE. — Celle-ci est indispensable, mais il n'est guère possible de donner une formule applicable à tous les arbres fruitiers, dans tous les terrains.

Le fumier bien consommé, les gadoues des villes, les vases d'épaves et des fossés, les raclures de basses-cours, les gazons décomposés, les terreaux provenant de compost, etc., sont autant d'éléments fertilisants que le cultivateur n'apprécie pas toujours et qui pourtant conviennent fort bien aux arbres.

Choix et préparation des arbres

Ne planter que des arbres jeunes, de deux à trois ans au plus, vigoureux, ayant un tronc droit et lisse, sans blessures, ni traces de maladies ou d'insectes. Il faut s'adresser à des pépiniéristes connus afin d'être certain de l'authenticité de la variété que l'on désire.

Avant d'être planté, l'arbre fruitier exige certains soins ; il faut, en effet :

Choix et préparation des arbres
Habiller les racines, c'est-à-dire enlever à la serpette celles brisées ou desséchées et couper celles qui ont été blessées immédiatement au-dessus du point où se trouve la plaie. Supprimer le pivot, s'il en existe un, et une partie du chevelu, s'il est trop abondant.

Les coupes doivent être très nettes. L'habillage des racines est nécessaire puisqu'il substitue une section nette aux plaies irrégulières, facilite la cicatrisation et motive la naissance de nouvelles radicelles.

Praliner est une opération à conseiller, notamment dans le cas de plantations tardives. Elle consiste à tremper pendant quelques secondes les racines dans une bouillie formée de terre forte, de bouse de vache et d'eau.

L'habillage des racines et le pralinage sont des opérations à exécuter au moment même de la plantation.

(LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE)

Paysans, prenons-en de la graine

Quand la caisse est vide, on ne fait rien

On se demande parfois pourquoi les fonctionnaires et les ouvriers d'industrie obtiennent si vite et si largement satisfaction quand'ils présentent aux Pouvoirs Publics leurs cahiers de doléances.

L'explication est simple. Les travailleurs des administrations, des ateliers et des usines sont tous — ou presque — syndiqués ; leurs syndicats sont puissants et le Gouvernement qui les craint est obligé de compter avec eux.

Or, pourquoi les syndicats urbains sont-ils forts, puissants et redoutés ? Parce qu'ils sont riches, tout simplement.

En oui ! ils sont riches des cotisations que leurs membres leur versent à raison de 50, 60, voire 150 fr. par an !

Nous sommes loin, n'est-ce pas, de nos 12 ou 15 fr. qu'en rechignant peut-être nous donnons à nos associations.

Et pourtant, il faut bien en convenir, la clef du succès est là.

Quand la caisse est vide on ne fait rien : c'est « Le Populaire » qui l'écrit, en date du 12 octobre, sous la plume de M. Joseph Fournier, secrétaire général des Cuir et Peaux, dont nous reproduisons ci-dessous l'article :

« Le problème des cotisations syndicales n'est pas un problème facile à résoudre.

« Depuis quelques mois, nous avons assisté à l'éclosion d'une multitude de syndicats qui, administrativement, sont partis sur de mauvaises bases. »

« Nombreux sont ceux qui ont pensé que, pour avoir beaucoup de syndiqués, il fallait avoir des cotisations aussi basses que possible. »

« Qu'il me soit permis à ce sujet de donner mon opinion et d'essayer de faire comprendre à nos camarades qu'ils ont fait fausse route. Il est loin de ma pensée de vouloir nier l'existence d'une situation rendue difficile par l'application de bas salaires.

« Cependant c'est un devoir pour les militants de mettre nos camarades en garde contre l'établissement de cotisations trop minimes qui les empêchent de faire quelques économies, et d'avoir un fonds de caisse permettant de faire face à certaines dépenses indispensables et aussi à des coups durs rendus inévitables par l'intransigence patronale. Les cotisations élevées n'ont jamais été un obstacle au recrutement et à la conservation des effectifs syndicaux.

« Personnellement, je représente un syndicat de plus de 2.000 membres

qui paient des cotisations mensuelles de 5 fr. 50 et un bon tiers paient 6 fr. 50, du fait de leur adhésion à la caisse de chômage fédérale. A noter que depuis des années le chômage partiel sévissait fortement à Fougères et les effectifs ont été conservés grâce à l'action qui a pu être menée. Les cotisations doivent permettre au bureau syndical d'avoir un fonds de caisse destiné à l'action et à la défense des intérêts ouvriers.

« Quand une caisse est vide, l'on ne fait rien. Alors les effectifs s'éffritent et l'on assiste inévitablement à la disparition des organisations. Ce n'est pas cela que nous voulons et ce n'est pas non plus ce que veulent nos camarades qui ont bataillé pour l'obtention de salaires meilleurs et pour la reconnaissance du droit syndical. Nous sommes persuadés que nos camarades n'hésiteront pas à payer un peu plus tant qu'ils sentiront une activité syndicale leur donnant la possibilité de mieux vivre.

« Réfléchissez, camarades, et dites-vous bien que des cotisations syndicales à 3 fr. ou 3 fr. 50 par mois, c'est quelque chose de trop bas. Il vous faudra en demander le relèvement si vous voulez ne pas végéter pour disparaître ensuite. Sachons conserver notre force syndicale si nous voulons améliorer le sort des travailleurs qui luttent toujours pour plus de bien-être et de liberté... »

Paysans, prenons-en de la graine. Il faut bien nous persuader d'une chose : c'est que l'agriculture ne se relèvera pas toute seule. Les Pouvoirs Publics ne donneront satisfaction au monde rural que dans la mesure où il réclamera sans cesse, où il menacera parfois, où il saura montrer sa force et ses moyens d'action.

Que pensent, dites-le moi, auprès des Gouvernements, nos syndicats squelettiques ? On ne se bat pas avec des arguments seulement. L'argent, on le sait, reste toujours le nerf de la guerre.

Et les cultivateurs, s'ils ne veulent pas donner, risquent d'attendre longtemps avant qu'ils ne reçoivent... Nous avons cru bon de souligner, une fois encore, ces vérités capitales au moment du renouvellement annuel des cartes syndicales. Que chacun en fasse son profit et que cet hiver ne se passe pas sans qu'un immense rassemblement se soit fait autour des syndicats agricoles riches de la grande majorité des ruraux, mais riches aussi de leurs cotisations largement et librement consenties.

(Ar Vro Goz.)

Pour les petits exploitants

Nous qui luttons pour le mieux-être des paysans, nous sommes convaincus des avantages incontestables que présente pour l'agriculture, en général, et pour les travailleurs chargés de famille en particulier, l'extension à l'agriculture du régime des allocations familiales.

Cette mesure, dont l'élaboration et la mise au point étaient commencées depuis plusieurs années déjà, est donc louable en tous points, mais elle amène à mettre en parallèle le sort qui sera ainsi fait aux travailleurs agricoles salariés, avec celui des petits exploitants qui travaillent pour leur propre compte et qui, eux aussi ont souvent de lourdes charges de famille. C'est en faveur de cette classe particulièrement intéressante de petits agriculteurs que M. Boverat, Secrétaire général de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française, intervenant récemment auprès du Ministère de l'Agriculture dans les termes suivants :

« Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire cotiser les chefs d'entreprises agricoles pour leur compte personnel (le montant de leur cotisation forfaitaire étant fixé par décret), afin qu'ils aient droit, quand ils ont des enfants à charge, aux mêmes allocations que les salariés.

« Les allocations familiales provoquent en Belgique, où elles sont obligatoires dans l'agriculture, de sérieuses protestations des petits exploitants, qui se plaignent de ne pas être traités comme les salariés alors

Clôture anticipée de la chasse à la perdrix

ARRETE

Article premier. — La chasse à la perdrix sera close, dans toute l'étendue du département de la Loire-Inférieure, le dimanche 6 décembre 1936, à la chute du jour.

Article 2. — Une tolérance de deux jours, qui prendra fin le 8 décembre 1936 au soir, est accordée pour le transport des perdrix tuées le dimanche 6 décembre.

Article 3. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Adjointes, le Commandant de gendarmerie, Lieutenants de louvetier, les Commissaires de police, les gendarmes, gardes des Eaux et Forêts, gardes champêtres, gardes assermentés, ainsi que les employés des Contributions indirectes et des Octrois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au « Recueil des Actes administratifs », publié et affiché dans chaque commune à la diligence des Maires.

Le Préfet : F. LEROY.

que leur situation matérielle n'est guère supérieure à celle de ces derniers. Il serait préférable d'éviter cette source de réclamation.

Nous nous associons à cette initiative qui aurait l'avantage de ne pas défavoriser, par rapport aux ouvriers agricoles salariés, les petits cultivateurs exploitant pour leur propre compte avec l'aide des membres de leur famille.



La Page de l'Éleveur

Répartition de la Viande et écarts des prix comparés avec les dernières années

On se souvient sans doute que le rapport Henriot-Tardieu, publié en novembre 1934, sur la question de la viande et des moyens propres à réduire l'écart entre les prix à la production et la consommation, indiquait plus particulièrement à ce propos :

- a) la revalorisation du cinquième quartier ;
- b) une meilleure répartition de la viande d'un même animal par la recherche de débouchés pour la « basse ».

Depuis deux ans, un ensemble de facteurs ont joué, de sorte qu'aujourd'hui ces deux buts se trouvent au moins partiellement atteints.

Il nous paraît utile de reproduire ci-dessous, à l'appui de cette affirmation, quelques chiffres tout à fait caractéristiques relatifs à la même époque (dernière cotation du mois d'octobre) de 1932 à 1936.

L'exemple choisi porte sur la viande de bœuf de première qualité. Les cotations reproduites ont été enregistrées :

1° Au Marché aux bestiaux de la Villette (animaux sur pied) au kilo de viande nette ;

2° Aux Abattoirs de la Villette (animaux abattus, mais entiers ou en demi-bœufs, cinquième quartier enlevé) ;

3° Aux Halles de Paris (demi-cours, cours des quartiers de derrière et de devant et de deux pièces détachées dans chaque catégorie).

Voici les résultats de cette comparaison, sur lesquels nous attirons particulièrement l'attention :

	1936	1935	1934	1933	1932
Marché de la Villette					
Bœuf 1 ^{er} qu., 100 k. nets.....	720	550	610	720	740
Abattoirs de la Villette					
Bœuf 1 ^{er} qu., 100 k. de viande..	650	540	580	710	680
Halles de Paris					
Viande de bœuf (moyenne de la 1 ^{re} qualité)					
Quartier de derrière.....	650	550	700	800	700
Aloyau.....	1.000	950	1.100	1.400	1.150
Cuisse.....	730	550	650	750	600
Quartier de devant.....	430	250	450	500	450
Paleron.....	680	450	500	600	600
Collier.....	600	300	430	550	500

Réduction de la marge entre la production et la consommation

La comparaison des deux premières lignes montre bien que, grâce à la hausse des cours, des suifs et des abats, signalée dernièrement à plusieurs reprises par notre bulletin, l'écart entre les cours du marché (qui commandent les prix touchés par les producteurs) et les cours de l'abattoir (qui commandent les prix payés par les consommateurs) est revenu au niveau de 1932, après avoir été pratiquement nul pendant trois ans. En d'autres termes, la récente hausse du bétail à la production a pu ainsi se traduire par une hausse moins forte à la consommation (depuis 1935, hausse de 0,90 aux abattoirs, contre 1,70 au marché).

En effet, on constate que, avec le même cours au marché qu'en 1933, le cours de l'abattoir est inférieur de 60 centimes au kilo à ce qu'il était à cette époque, d'où réduction de la marge production-consommation.

Revalorisation de la basse et meilleure répartition

D'autres constatations intéressantes peuvent être faites par le rapprochement des diverses catégories de viande aux Halles.

On remarquera, par exemple, que, par rapport à l'année dernière, le quartier de derrière a monté d'un franc au kilo, le quartier de devant de 1,80.

Chose plus caractéristique encore : l'aloïau est presque au même prix qu'il y a un an (+0,50), malgré la hausse moyenne du bétail, tandis que le collier a doublé.

Si nous nous reportons à trois ans en arrière, nous voyons que pour un cours égal du bétail à la Villette, le quartier de derrière vaut aujourd'hui 1,50 de moins au kilo et l'aloïau 4 francs de moins, tandis que le paleron et le collier sont plus chers qu'à ce moment.

Sans nous livrer à d'autres confrontations de chiffres, nous pouvons donc conclure que la répartition des diverses parties des animaux se fait en ce moment sur des bases très différentes de ce que l'on observait ces dernières années : les morceaux à rôti ou à griller sont sensiblement moins chers, tandis que la « basse » est l'objet d'une plus forte demande et bénéficie de cotations soutenues.

La meilleure tenue des prix de la « basse » s'est expliquée en partie dans le courant de l'été par l'absence de chaleurs excessives.

On la justifie également dans une assez large mesure par le fait que l'industrie de la salaison a été gênée dans ses achats ces derniers mois par la destruction d'animaux en mauvais état général, en vertu de la loi d'avril 1935 ; voyant se rarifier cette marchandise, elle a dû se rabattre en plus grande quantité sur la « basse » pour ses fabrications.

Quoi qu'il en soit, cette revalorisation très nette des quartiers de devant peut être considérée comme un des phénomènes les plus marquants enregistrés cette année sur le marché de la viande ; elle a eu sa répercussion dans la vente des animaux puisque, de ce fait, les acheteurs n'ont plus les mêmes raisons de délaisser les bêtes moins bien conformées et de « surpayer » la première qualité. On constate, en effet, dans les cours du marché, que les meilleurs animaux plafonnent depuis quelque temps, tandis que les deuxièmes qualités se rapprochent des premières dans la cotation.

Signalons à ce sujet une particularité observée lors des derniers marchés de la Villette : les animaux lourds, même très bons, trouvent très difficilement preneurs du fait que les hôtels, où ils trouvaient pour la plupart leur débouché, ont peu de clients, et par conséquent achètent moins.

Autre renseignement recueilli à la Villette : les animaux d'herbage commencent à baisser sensiblement de qualité, sauf ceux qui proviennent de bons fonds bien abrités. Cette constatation est faite assez nettement lors de l'abatage.

Enfin, signalons que les milieux du commerce du bétail semblent envisager la possibilité d'une hausse d'ici quelques semaines, la saison d'herbe terminée.

Déclaration d'origine des Animaux saisis après abatage pour tuberculose

L'article 29 du Code rural place la tuberculose bovine au rang des maladies contagieuses pour lesquelles certaines formalités et certaines règles de police sanitaire doivent être observées.

Or, si la loi du 7 juillet 1933 recense la tuberculose ovine au rang des vices rédhibitoires, elle fait une exception à l'encontre de certains cas dans lesquels l'état de l'animal nécessite le maintien des mesures applicables aux maladies contagieuses.

Cet état — nous l'avons bien souvent rappelé — est précisé par l'article premier du décret du 24 janvier 1934, qui dispose qu'« est réputée maladie contagieuse et donne lieu à déclaration et à l'application des mesures de police sanitaire la tuberculose des bovidés dans les formes ci-après :

« Tuberculose avancée du poulmon ;
« Tuberculose de l'intestin, de la mamelle ou de l'utérus. »

Il semble bien que rentrent nécessairement dans ces catégories les animaux ayant fait l'objet d'une saignée totale, quelle que soit la forme de tuberculose invoquée (tuberculose miliaire, tuberculose osseuse, etc.), puisque la saignée aura nécessairement porté sur le poulmon et l'intestin, l'utérus, etc.

Sur la déclaration d'origine, il convient de se reporter à d'anciens textes, toujours en vigueur, en matière de police sanitaire.

Un décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 21 juin 1898 sur la police rurale énonce les formalités et les règles applicables à chaque maladie.

Dans ses dispositions communes, il contient un article 101 ainsi conçu :

« Lorsqu'une maladie contagieuse est constatée dans un abattoir public, une tuerie particulière ou un atelier d'équarrissage, soit sur l'animal vivant, soit après l'abatage, le maire de la commune d'où provient cet animal en est immédiatement informé par l'envoi d'un double rapport rédigé par le vétérinaire préposé à la surveillance de l'établissement. »

Le règlement d'administration publique précité est lui-même suivi d'une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture aux préfets, en date du premier novembre 1904.

Cette circulaire vise le cas où une maladie contagieuse a été révélée à la mairie et où le maire a requis un vétérinaire sanitaire de venir faire les constatations utiles.

Elle prescrit une enquête et s'exprime dans les termes suivants :

« Le vétérinaire sanitaire doit recueillir tous les renseignements sur l'origine de l'épizootie et la destination des animaux de l'exploitation atteinte qui auraient pu, avant la constatation du mal, être vendus tout en étant déjà contaminés et créer d'autres foyers infectieux chez leurs nouveaux propriétaires. Pour faire de la bonne prophylaxie, il importe de combattre, non seulement le foyer, mais aussi de rechercher, dans le même but, le foyer originaire et les foyers irradiés par suite du déplacement de malades ou de contaminés. »

Une circulaire du 30 mai 1892 codifiait de la manière suivante les règles de cette sorte de recherches :

« L'enquête doit porter sur la provenance de tous les animaux de l'étable ou de l'exploitation atteinte et sur la date de leur arrivée dans cette exploitation, sur le nom et le domicile du marchand qui a vendu l'animal malade ou les animaux suspects, ainsi que sur le nom et le domicile des personnes qui peuvent avoir antérieurement détenu ces animaux, et sur les occasions de contact que le bétail de l'exploitation peut avoir eues avec d'autres animaux à l'époque du commencement de la période habituelle d'incubation de la maladie. »

Il est de toute évidence que la circulaire s'appliquait principalement aux maladies contagieuses à caractère épidémique (épizooties) ; cependant, la tuberculose, qui n'a pas ce caractère, n'y a pas fait l'objet de dispositions spéciales.

Quant à l'obligation pour le propriétaire d'un animal tuberculeux d'en déclarer l'origine à toute réquisition, la circulaire du premier novembre 1904 se borne à exposer qu'elle résulte implicitement des dispositions de l'article 101 du règlement A. P. que nous venons de reproduire.

A la suite du décret et de la circulaire qui viennent d'être énoncés, la plupart des préfets ont pris des arrêtés prescrivant aux propriétaires d'animaux atteints ou suspects de tuberculose de répondre à toute interrogation qui leur serait faite sur l'origine du bétail atteint de la maladie.

C'est en vertu de ces arrêtés (remplacés à Paris par des ordonnances du préfet de police) que les services sanitaires déferaient aux tribunaux de simple police les propriétaires qui refusaient de répondre à leurs injonctions.

Dans une lettre adressée le 27 juillet dernier aux directeurs départementaux des services vétérinaires, le

Assainissement du Marché de la Viande

Achats d'Animaux de l'Espèce bovine en mauvais état général résultant de la tuberculose

Liste des Localités du Département désignées comme Centres d'Achats

En exécution de la loi du 16 avril 1935 (article 11) et des décrets subséquents, notamment de celui du 17 septembre 1936, des animaux de l'espèce bovine en mauvais état général résultant de la tuberculose, seront achetés, aux fins d'abatage et de destruction, par une Commission présidée par le Directeur départemental des Services vétérinaires, assisté d'un agriculteur choisi par le Préfet sur une liste établie par la Chambre d'Agriculture.

Ces achats, qui seront réalisés à un prix qui ne pourra dépasser un franc cinquante le kilo vif, porteront :

- 1° Sur des animaux cliniquement atteints de tuberculose, présentant des signes extérieurs très nets : ganglions très apparents et signes pulmonaires, intestinaux ou mammaires visibles. La tuberculose clinique devra être attestée par un certificat d'un vétérinaire sanitaire.
- 2° Sur des animaux présentant une réaction à la tuberculine, attestée par un certificat délivré par le vétérinaire sanitaire ayant pratiqué la tuberculination. Le certificat ne devra pas avoir plus de trente jours de date.

Les frais d'examen ou de l'épreuve à la tuberculine et de la délivrance du certificat sont à la charge des propriétaires.

Les opérations d'achats commenceront à 10 heures. Les propriétaires d'animaux devront être tous présents à l'ouverture des opérations.

La Commission examinera seulement les animaux dont la tuberculose sera attestée par un certificat d'un vétérinaire sanitaire.

Les animaux achetés seront conduits, par les soins du vendeur, à l'endroit désigné pour la réception. Le paiement en sera effectué au Bureau local de perception des jour même. Toutefois, le bon de paiement délivré par le Président de la Commission devra être visé par le Vétérinaire-Inspecteur de l'atelier d'équarrissage dans lequel les animaux seront abattus et la viande détruite après dénaturation.

Les animaux ainsi acquis devant être détruits, les vendeurs ne pourront être l'objet d'aucune action en réhabilitation pour quelque cause que ce soit. Les vendeurs, de leur côté, ne pourront, en aucun cas, élever une contestation ni exercer aucun recours contre l'Etat à l'occasion de l'opération réalisée.

Les Centres d'achats, ouverts à tous les propriétaires d'animaux, sans restriction de résidence (canton ou département), sont les suivants :

GLISSON, samedi 28 novembre.
SAINT-NAZAIRE, lundi 30 novembre.

SAVENAY, vendredi 4 décembre.
SAINT-ETIENNE-DE-CORCOUÉ, samedi 5 décembre.

ANGENIS, lundi 7 décembre.

BLAIN, mardi 8 décembre.

HERBIGNAC, mardi 15 décembre.

SAINT-PERE-EN-REIZ, jeudi 17 décembre.

GUÉMENE-PENFAO, samedi 19 décembre.

GUERANDE, lundi 21 décembre.

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, mercredi 23 décembre.

NOZAY, lundi 28 décembre.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS, mardi 29 décembre.

Emile FETON.

(Le Fermier).

Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou

La réunion générale annuelle des membres de la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou, aura lieu, à Château-Gontier, à l'Hôtel de Ville, à 11 heures, le jeudi 10 décembre 1936, jour de la Foire aux Poulains.

Les membres de la Société sont instamment priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Ordre du jour

Procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Comptes exercice 1935.

Renouvellement d'une partie des membres du Bureau et du Conseil d'administration.

Questions diverses.

Le Président :

X. de QUATREBARBES.

La Viande restera-t-elle seule à subir le poids de l'Impôt ?

On sait que les projets de réforme fiscale de M. Vincent-Auriol comportent en particulier la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires de 2 % pour les denrées périssables et de première nécessité.

Nous ne saurions nous élever contre cette mesure qui devrait favoriser l'ensemble des produits agricoles.

Il n'en est que plus regrettable de voir rester en dehors de cette mesure un produit comme la viande, qui correspond cependant de façon parfaite à la définition de la denrée périssable et de première nécessité.

La viande n'était pas astreinte à l'impôt sur le chiffre d'affaires, on le sait, mais à une taxe de remplacement, la taxe à l'abatage, qui n'est nullement touchée dans le projet de réforme.

Ainsi la viande — parce que la taxe rapporte 400 millions annuellement à l'Etat — continuerait à payer à l'Etat un lourd tribut qui représente 4 à 5 % de la valeur de la production, tandis que la langouste ou le perdreau seraient exonérés de toute taxe !

En outre, avec le nouveau régime, les sous-produits de la viande, après avoir acquitté la taxe à l'abatage perçue sur le poids vif de l'animal, devraient payer la taxe de 6 % au moment de leur transformation industrielle : ils seraient donc astreints à une double imposition.

Le maintien de la taxe à l'abatage sans aucun changement apparaît ainsi comme une injustice peu défendable.

Au nom de l'A.G.P.V., et d'accord avec toutes les corporations intéressées à la production et au commerce de la viande, nous avons saisi de la question la Commission des Finances de la Chambre, qui procède à l'examen du projet.

Nous avons saisi cette occasion pour rappeler les demandes faites à de multiples reprises par l'humanité des intéressés et appuyées sur une solide argumentation, pour obtenir non pas une exonération totale, qui apparaît incompatible avec la situation budgétaire, mais un aménagement de la taxe comportant :

- 1° La perception au poids net au lieu du poids vif ;
- 2° Une réduction substantielle des taux.

Les Prix des Aliments du Bétail

Au moment où une amélioration sensible a été réalisée sur le marché de la viande, il nous paraît utile de donner ici les prix d'un certain nombre d'aliments du bétail et de faire ressortir ainsi la forte hausse subie par ceux-ci depuis quelques mois, qui vient en atténuer sérieusement les effets.

	Nov. 1936	Nov. 1935	Nov. 1933
Sons et Issues (100 kilos) :			
Gros sons.....	24 à 78	33 à 37	13 50 à 13 75
Récupettes.....	72 à 77	33 à 36	12 à 12 75

Fourrages et Pailles :

A Paris, les 104 bottes de 5 k. (rendu à domicile).			
Foin.....	170 à 250	135 à 215	30 à 60
Pailles.....	145 à 195	110 à 150	14 à 31

En Province (100 k. départ) :

Foin.....	19 à 25	16 à 26	6 50 à 7 25
Pailles.....	13 à 16	7 50 à 11	2 50 à 3 25

Tourteaux (100 kilos) :

de Lin.....	36 à 104	60 à 75	17 75 à 19
d'Arachide.....	83 à 99	41 à 52	17 50 à 18 50
de Coprah.....	92 à 96	70 à 76	19 50 à 21 75
Avoine.....	85 à 105	45 à 50	21 25
Orge.....	90 à 115	45 à 55	21 50

Il convient de remarquer particulièrement le relèvement important des prix des tourteaux (produits importés), qui varie en moyenne entre 30 et 50 % et suscite quelques inquiétudes parmi les producteurs se livrant à l'engraissement d'hiver. Pour l'ensemble des aliments, le coefficient, par rapport à 1913, varie de 4 à 6.

Si l'on ajoute à la dépense que constitue la nourriture des animaux, les divers frais généraux d'exploitation, main-d'œuvre, entretien, transports, impôts, etc., dont les coefficients dépassent parfois 8, et de toute façon sont supérieurs à 5, il apparaît sans contredit que la revalorisation des prix du bétail, prix qui sont actuellement au coefficient 4 pour le gros bétail, les veaux et les moutons et à peu près 5 pour les porcs, est encore insuffisante et qu'elle doit être poursuivie afin d'ajuster équitablement les recettes de la production aux dépenses qu'elle supporte.

La Situation du Marché

En dépit de quelques fluctuations, le marché du bétail a été, dans son ensemble, assez stable, sinon plus ferme, pendant la première quinzaine de novembre.

A Paris, l'approvisionnement a été en général raisonnable, mais le débit de la viande assez irrégulier, qui s'est traduit par quelques difficultés aux Halles et principalement aux Abattoirs, a permis rarement une amélioration sensible des prix.

Pour l'ensemble des neuf premiers mois de l'année, les chiffres des arrivages à Paris marquent une légère diminution, sauf pour les viandes de mouton aux Halles.

Les recettes de la taxe à l'abatage, reflet de la consommation, indiquent, par contre, pour l'ensemble de la France, une augmentation pour le bœuf, le mouton et le veau, et une réduction pour le porc.

Les cours sont restés à peu près à leur niveau du début du mois pour le gros bétail, les veaux et les porcs. Ils marquent une reprise intéressante pour les moutons.

La tendance semble un peu mieux orientée en moutons et en veaux, quoique pour ces derniers elle reste très sensible. Elle demeure stable pour le gros bétail, mais présente encore une certaine incertitude pour le porc.

Il.

Notes d'actualité sur la fumure des prairies naturelles

Nous avons à maintes reprises signalé dans ce journal l'importance de la fumure phospho-potassique sur prairies pour obtenir une abondante récolte et surtout une herbe ou un foin de haute valeur nutritive. Nous insistons particulièrement sur ce dernier point : valeur nutritive de la récolte, car pour avoir du bon bétail il est indispensable de lui donner un foin nourrissant.

Particulièrement au moment du sevrage, la paille du jeune animal étant encore peu développée, si le foin qu'on lui donne ou l'herbe qu'il pâture n'est pas de haute valeur nutritive, il est amené, pour contenter son appétit, à en absorber de trop fortes quantités, le ventre se ballonne, la colonne vertébrale s'incurve et jamais ces jeunes ne donneront par la suite des animaux de qualité.

Dans les multiples expériences qui ont été faites dans la région de l'Ouest depuis une dizaine d'années, à toutes les fois qu'on a fait analyser le foin provenant de la parcelle sans engrais et celui qui provenait de la parcelle ayant reçu une bonne fumure phospho-potassique, on a trouvé 7 à 8 % de matière azotée

dans le foin de la parcelle sans engrais, et 12 à 14 % dans le foin de la parcelle ayant reçu acide phosphorique et potasse, c'est dire que la valeur nutritive de la récolte est presque doublée par l'apport de la fumure phospho-potassique.

Dans la plupart des prairies de la région qui sont généralement en terres fortes et manquant de chaux, nous conseillons l'emploi du mélange scories-sylvinite à la dose annuelle de 300 à 400 kilos de scories et 300 à 400 kilos de sylvinite, ou mieux encore aux doses de 800 à 1.000 kilos à l'hectare pour une période de trois ans ; on réduit ainsi les frais d'épandage, et le résultat est au moins aussi bon qu'avec fumure réduite renouvelée chaque année.

Mais pour obtenir de bons résultats sur la première coupe, il est indispensable d'épandre les engrais avant l'hiver. Le cultivateur a toujours tendance à employer trop tard les engrais sur prairies ; l'acide phosphorique et la potasse étant retenus par le pouvoir absorbant du sol, il y a toujours avantage à les employer le plus tôt possible, il ne peut pas y avoir de pertes sensibles avec les

pluies de l'hiver qui mettent au contraire ces éléments fertilisants à la portée des racines et favorisent ainsi leur action.

C'est donc fin novembre ou début décembre la meilleure époque d'emploi du mélange scories-sylvinite sur prairies. Cette année il y a de plus une raison commerciale qui devrait inciter le cultivateur à épandre immédiatement les engrais potassiques sur prairies. Ceux-ci, en effet, n'ont encore subi aucune augmentation et ils ne sont qu'au coefficient 3 d'après guerre ; aussi le cultivateur avisé devrait-il profiter de ces circonstances très favorables pour donner cette année, et immédiatement, une forte fumure potassique à ses prairies ou herbages.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

Destruction des Taupes

Fusées spéciales, très efficaces pour la destruction des taupes. La boîte, 12 francs. Transmettre les commandes au Syndicat.

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAÎTRE

LA CHARCUTERIE A LA CAMPAGNE.
2^e édition revue et augmentée, par Henriette BABET-CHARTON. — Un volume 18x12 de 172 pages avec 40 gravures ou photographies et une couverture en trois couleurs. Broché : 10 frs ; franco 11 frs. — Librairie Agricole et Horticole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (VI^e). C. Chèques Postaux Paris 309.30.

Il n'est pas de ferme où l'on n'engraisse au moins un porc ; nombre de particuliers trouvent aussi profit à le faire. Ainsi, par une voie indirecte, déchets de cuisine et de jardinerie deviennent saucisses et andouillettes, boudins et jambons succulents.

Mais la fabrication de la charcuterie familiale exige bien des renseignements, des formules et des tours de main. Cette documentation indispensable, la voici dans la nouvelle édition de la Charcuterie à la Campagne.

Tout d'abord l'ouvrage comprend les détails les plus circonstanciés, avec photographies, sur le sacrifice du porc, l'épilage, le grillage, le lavage, le grattage et le découpage.

Puis, successivement, sont exposés le nettoyage des intestins, le débitage du porc fendu avec description des mor-

Seaux à traire

Modèle évase, qualité XX

Taille 62, prix.....	8 75
— 28, —.....	10 50
— 30, —.....	11 50

En XXX 1 fr. 25 de majoration pour chaque taille. Prix nets pour nos adhérents. Marchandise à prendre à nos bureaux, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes. Livraison franco par commande de six seaux minimum.



Echantillon gratuit sur demande

seaux et les condiments à employer, etc. Une étude spéciale est faite de la fabrication des boudins (23 recettes), des andouillettes et andouilles, des saucisses et saucissons, des pâtés, fromages de tête, galantine, langue et pieds, de la salaison et des différents jambons, du fumage des viandes.

Sur demande, envoi gratuit et franco du Catalogue Général contenant l'analyse de plus de 1.000 ouvrages.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Jeudi 19 Novembre 1936

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BOEUFs.....	7 30	6 60	5 50	7 90	4 38	3 63	2 75	4 90
VACHES.....	7 00	5 90	4 90	8 20	4 20	3 25	2 45	5 25
TAUREAUX.....	6 40	5 80	5 30	8 80	3 85	3 20	2 65	4 20
VEAUX.....	10 20	9 30	8 89	11 30	6 12	5 30	4 85	7 00
MOUTONS.....	14 40	10 20	8 10	15 70	7 20	4 80	3 55	7 85
PORCS.....	8 56	8 28	6 56	9 00	6 00	5 80	4 60	6 30

Du Lundi 23 Novembre 1936

BOEUFs.....	7 40	6 70	5 60	8 00	4 45	3 68	2 80	4 95
VACHES.....	7 10	6 00	5 00	8 30	4 25	3 00	2 50	5 30
TAUREAUX.....	6 50	5 90	5 40	8 90	3 80	3 25	2 70	4 27
VEAUX.....	10 40	9 50	9 00	11 50	6 25	5 40	4 95	7 13
MOUTONS.....	14 50	10 40	8 30	15 80	7 25	4 88	3 65	7 90
PORCS.....	8 56	8 14	6 42	9 00	6 00	5 70	4 50	6 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE : 90 bœufs, 55 vaches, 15 taureaux, 10 veaux.
 VENDÉE : 100 bœufs, 120 vaches, 13 taureaux, 195 moutons, 30 porcs.
 MAINE-ET-LOIRE : 105 bœufs, 40 vaches, 15 taureaux, 95 veaux, 210 moutons, 190 porcs.
 MORBIHAN : Néant.

Conseils pour planter les Arbres fruitiers

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

Plantation

Pour planter rationnellement, il faut :

Appréter le trou de plantation, en ameublissant le fond à la bêche ou à la pioche et en y plaçant ensuite la première terre extraite que l'on mélange avec des engrais et formant un monticule en dos d'âne, sur lequel les racines sont posées.

BIEN DISPOSER LES RACINES. — L'arbre étant ensuite placé dans le trou et maintenu verticalement on étale à la main ses racines afin de leur faire reprendre leur position normale autour du monticule.

On continue à étaler celles-ci à la main au fur et à mesure que la terre végétale arrive au niveau de leur point d'attache.

Au début de l'opération on prend le soin d'imprimer à l'arbre un mouvement de va-et-vient dans le sens vertical, sans le déplacer, afin de faire pénétrer la terre dans tous les interstices des racines. On évitera de jeter sur ces dernières de grosses mottes dures qui produiraient des cavités, ainsi que des matières susceptibles d'entrer en fermentation telles que paille, mottes d'herbe, fumier, etc.

On met par-dessus les racines le reste de terre végétale et on complète par celle formant les arêtes du bord du trou. On tasse légèrement avec le pied. Un arrosage facilite la reprise notamment en sol sec ou encore dans le cas de plantation tardive.

Puis on comble avec la terre du sous-sol à laquelle on applique une fumure.

En opérant ainsi, les organes souterrains du végétal sont placés dans la terre de bonne qualité avec des engrais dessous et dessus. Il faut éviter de mettre ces derniers, qu'ils soient, en contact direct avec les racines.

On ne saurait trop recommander de procéder comme il vient d'être indiqué, si on ne forme pas le fond du trou en amoncelant, si l'on plante l'arbre sans avoir le soin de bien diriger ses racines, il s'ensuit une végétation malingre et chétive pendant plusieurs années.

ÉVITER DE PLANTER TROP PROFONDEMENT. — Le collet sera placé de manière à ce que la terre du trou étant complètement affaissée il se trouve à un ou deux centimètres au-dessus de la surface du sol, c'est-à-dire à peu près au même niveau que lorsque l'arbre se trouvait en pépinière.

Toutefois dans les sols siliceux, exposés à la sécheresse, on peut conseiller une profondeur de 0 m. 10, de même que dans les terrains compacts et humides, il est bon de placer le collet à 0 m. 04 au-dessus du niveau du sol.

Sous prétexte de mieux les préserver des vents qui parfois les inclinent, on a la détestable habitude de trop enterrer les arbres; on recouvre parfois complètement la greffe. Les racines ont cependant besoin de l'influence de l'air; si on les en prive, elles fonctionnent difficilement, les plus profondes pourrissent, l'arbre reste chétif et souffrant pendant plusieurs années, quand, toutefois, il ne périt pas.

Les soins

après la plantation

Après la plantation, il faut :
 Tuteur l'arbre afin de conserver une bonne direction au jeune tronc, de le redresser et parfois lui permettre de lutter contre les vents. Un tampion de paille ou de foin évitera le contact direct entre le tronc et le tuteur, ce dernier sera fixé à l'arbre par des liens quelconques (paille, corde, etc.), de façon à ne pas blesser la tige et lui permettre de grossir sans produire d'étranglement.

Une carcasse métallique ou en bois, à la rigueur un fagot d'épines appliqué autour du tronc, empêche les déprédations des animaux.

Habiller la tige, c'est-à-dire l'ac-

courcir les extrémités des rameaux qui composent la tête ou même supprimer certaines branches jugées superflues ou mal aoutées, est une opération qui ne doit pas être négligée. En ne procédant pas à l'habillage de la tête, surtout si les racines sont courtes et rares, on risque de voir l'arbre languir pendant plusieurs années.

On doit ensuite, en vue d'équilibrer les organes aériens et souterrains, appliquer la première taille de formation de la charpente.

Durant le cours de l'été, diverses opérations, telles que le paillage et l'arrosage, sont à pratiquer lorsque l'arbre paraît souffrir, notamment de la sécheresse. Un traitement préventif avec une bouillie cuprique appliquée en pulvérisation est à conseiller.

Rappelons que les arbres fruitiers réclament chaque année, pendant toute leur existence, une taille appropriée à leur espèce et à leur forme. Considérant la haute tige : si le pomier et le poirier ne demandent, à partir de la 6^e ou 7^e année, que l'application d'une taille sommaire ayant pour but l'équilibre général de leur charpente, l'enlèvement du bois mort, etc., d'autres au contraire, le pêcher par exemple, exigent, tous les ans, une taille fruitière appropriée.

Paul LECOLIER,

Ingénieur horticoles,
 Professeur d'arboriculture fruitière
 à l'Ecole Nationale d'Horticulture.

MALGRE LA DEVALUATION nos prix n'ont pas changé
DENTIER COMPLET, 28 dents, SANS PALAIS pour 500 fr.
 Cabinet Dentaire d'IDALGO Pass. Pommeraye
 A. R. C. 1.000.000 fr. de garantie Gal. des Statues

La Vie Syndicale

SYNDICAT DES PLANTEURS DE TABAC DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat des planteurs de tabac aura lieu le dimanche 6 décembre, à 9 heures, à l'Ecole des garçons de Saint-Julien-de-Concelles.

Tous les planteurs sont instamment priés d'y assister.

Conférences Agricoles et itinéraire de la camionnette-exposition des Potasses d'Alsace

Jeudi 3 décembre : Remouillé, à 19 h. 30, Ecole privée des filles.
 Vendredi 11 décembre : Le Landreau, à 19 heures, Salle ancienne classe.

Samedi 12 décembre : Anetz, à 19 heures, Salle des fêtes de l'Ecole des garçons.

Dimanche 13 décembre : Saint-Herblon, à la sortie de la grand-messe, Salle Ecole des garçons.

Ces séances sont entièrement gratuites et y sont invités tous nos adhérents, ainsi que leur femme et leur famille.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents.

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
 par annonce de 8 lignes maximum
 Au-dessus :
 1 fr. par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Emérida Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

166. — PLANTS DE FRAISIERS de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontrantes, produisant de mai à octobre. Catalogue franco. Charles Caillet, horticulteur, 105, rue Général-Buat, Nantes. (Téléphone 121-59.)

169. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées. Boutures et plants racinés : plants choix extra-beaux.
 Blancs : Seibel 4986 (dit Rayon d'Or), 5409, 6468, 10868, Baco 22 A.
 Rouges : Seibel 4643 (dit Roi des Noirs), 5437, 5455, 8365, 8745, 8916, Baco N° 1, Gaillard N° 2, Bertille-Seyve 2862 (dit Commandant), etc.

Très BEAUX PLANTS GREFFÉS, bien soudés et racinés, choix extra-beaux, greffons sélectionnés, greffe anglaise à la main sur 3309, Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot, de Cinq-Mars, Malvoisie. Hybrides nouveaux recommandés, greffés sur 3309 : Blancs : Seibel 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. Rouges : Seibel 5455, 7053, 8365, 8745, 8196, 10096, 11803.

Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1937, aux meilleures conditions possibles. S'adresser ALLARD Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

174. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés, choix extra.
 Blancs : Seibel n° 4986, 5279, 5409, 6468, 6980, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges : Seibel n° 1020, 4643, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 10878, 11803.

Baco n° 1 et Bertille 2862. Plants greffés sur 3309 : Muscadet, Gros-Plant, Colombard, Pinot et Gros-Lot. Seibel 8745, 8753, 10096, 10868, 11803 et Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue. Prix sur demande. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

178. — A vendre TRES BONS VEAUX MAINE-ANJOU, dont plusieurs de trois mois et quatre d'environ six mois. Prix modérés. A vendre également JEUNES VERRATS CRAONNAIS, de tout âge, Leroy Henri, ferme du Pougeray, Cossé-le-Vivien (Mayenne). Téléphone n° 17.

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

188. — A vendre PLANTS DE VIGNES, Plants français sélectionnés, greffés et soudés : Muscadet, Gros-Plant, Colombard et Pinot. Hybrides rouges et blancs des meilleures variétés. S'adresser chez Louis Plassier, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer.

191. — A affermer pour le 23 avril 1938, à moitié fruits ou à denrées, la FERME du Château de Montbert, contenant 28 hectares, exploitation familiale. S'adresser Fleury, Montbert (L.-I.).

192. — A vendre une VOITURE ANGLAISE, très bon état. S'adresser à M. Luzel-Ménard, Boire-Courant, Saint-Julien-de-Concelles (L.-I.).

196. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1937, FERME de 20 hectares, commune d'Abbaretz, S'adresser au Syndicat.

197. — A vendre environ 6.000 PLANTS DE MUSCADET greffés sur 3309, avec greffons sélectionnés de la propriété. S'adresser à M. P. Pétard-Luneau, à l'Aubertière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

199. — A vendre DEUX VEAUX mâles, l'un six mois et l'autre trois mois, race Nantaise pure, avec certificat d'origine et de naissance. S'adresser à M. Langlois Julien, à la Ravilière, Casson (L.-I.).

200. — A louer de suite, FERME de 44 hectares, située en Herbignac (Loire-Inf.). Pour renseignements, s'adresser à M. Leclair, agent d'affaires, La Roche-Bernard (Morbihan).

201. — A vendre, DINDONS bronzés d'Amérique, mâles et femelles de l'année, superbes reproducteurs ou à retenir pour les fêtes. Elevage du Grand-Plessis (arrêt de l'autobus), La Bougrière, Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

202. — A louer, route de Clisson, DIVERS LOGEMENTS comprenant deux ou trois chambres par logement. Libre de suite et à prendre de suite. PETITE BORPERIE, environ 3 hectares, prés, terres, vignes et maison d'habitation, hangar. S'adresser au Syndicat.

203. — A louer UNE FERME de 5 hectares, avec dépendances, pour 24 décembre 1937, en Saint-Sébastien, et MAISON DE MAÎTRE avec parc et confort moderne. S'adresser au Syndicat.

204. — A louer pour la Toussaint 1937, UNE FERME de 24 hectares, prés, terres et vignes, vastes logements, située à Saint-Herblain, village la Paquelaie. S'adresser Mme Veuve Boutin, aux Rochettes, Saint-Herblain.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 112-53.



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 26 novembre.

Farine de froment.....	212
Blé.....	143
Avoine grise ou noire.....	109
Avoine bigarrée.....	106
Sarrasin Bretagne.....	94
Orge indigène (Côtes-du-N.)	106
Orge Maroc.....	103
Mais Indo-Chine.....	104
Son région, bonne fabrication	77
Riz Saigon n° 1.....	90

Fourrages

Paille de blé :	
bottelée.....	225
pressée.....	230

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 20 novembre

VEAUX : 416. — Le demi-kilo, 5,75 à 6,75 ; moyenne, 6,25. A déduire 0,80 pour la campagne ; moyenne, 5,45.
 BOEUFs : 37. — Le demi-kilo : Devant : 1^{re} qualité, 3 à 3,50 ; 2^e qualité, 2,25 à 2,75 ; 3^e qualité, 1,50 à 2 fr. Derrière : 1^{re} qualité, 3,75 à 4,25 ; 2^e qualité, 3 à 3,50 ; 3^e qualité, 2 à 2,75.
 MOUTONS : 207. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,50 à 7 fr. ; 2^e qualité, 5 à 6 fr.
 AGNEAUX sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 25 novembre.

Artichauts, les 12, 22 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri blanc, les six, 3 fr. — Choux pommés, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 25. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 6 fr. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 25. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. 30. — Oignon, le kilo, 0 fr. 40. — Pommes, le kilo, 1 fr. 25. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires, le kilo, 4 fr. — Romaines, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisins, le kilo, 1,50 à 2 fr. — Le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonelles, le paquet, 1 fr. 25. — Tomates, le kilo, 3 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 75.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 25 novembre.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos gros départ : Hénaut du Loiret, 70 à 72 ; Parisienne du Loiret, 60 ; Royale d'Orléans, 62 ; Duchesse Bretagne, 48 à 50 ; Saucisse rouge Bretagne, toute venant 48 à 49 ; grosse tréfle, 60 à 62 ; Poitou, 60 à 62 ; Loiret, 65 à 64 ; Ears, 53 ; Sarthe, Mayenne, 50 à 51 ; Touraine, 68 à 64 ; le kilo de Nord du Loiret, 42 à 44 ; Fin de Siècle Bretagne, 42 à 43 ; Sarthe, 45 à 47 ; Beauvais Sarthe, 46 ; Creuse, 50 à 51 ; Woltmann Seine-et-Oise, 33 ; Maerker Bretagne, 42 à 35 ; Brestlingue-Nord, 50 à 51 ; Oise, Somme, 50 à 52 ; Sarthe, 50 à 55 ; Loiret, 47 à 50 ; Ronde jaune Bretagne, 37 ; Sarthe, Mayenne, 38 à 39 ; Loiret, 40 ; Alsace, 35 ; Auvergne, 43 ; Manche, 40 ; Rosa-Marie, 81 à 84 ; Ardennes, Meuse, 80 à 82 ; Sarthe, 72 ; Loiret, 77 ; Maine-et-Loire, 75 à 77 ; Morbihan, 77 ; Côtes-du-Nord, 78.

CAROTTES. — Auxonne, 25 ; Luc, 22 ; Laon, 23 ; Saint-Omer, 20 à 22 ; Meaux, 25 à 26.
 NAVETS. — 18 à 20, suivant qualité de 44 hectares, située en Herbignac (Loire-Inf.). Pour renseignements, s'adresser à M. Leclair, agent d'affaires, La Roche-Bernard (Morbihan).

201. — A vendre, DINDONS bronzés d'Amérique, mâles et femelles de l'année, superbes reproducteurs ou à retenir pour les fêtes. Elevage du Grand-Plessis (arrêt de l'autobus), La Bougrière, Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, le 25 novembre.

Balles pressées. Haute densité, les 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord : Paille de blé, 16,50 à 17,50 ; d'avoine, 15 à 16 ; d'orge ou escourgeon, 12 à 13,50.
 Foin, 18 à 19 ; Luzerne, 24 à 25 ; Trèfle, 19 à 20.
 LEGUMES SECS
 Paris, le 25 novembre.
 Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 295 ; Lingots Nord, 315 ; Vendée, 315 ; Landes, 305 ; Chevières Arpajon-Dourdan extra, 390 à 410 ; bons, 350 à 380 ; ordinaires, 280 à 300. Plants de Midi nature, 360 ; gros, 385 ; extra, 395. Cocos des Landes, 295 ; brezins de Vendée, 275.

Poil angora

Cours actuel : 150 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1^{re} qualité.

Faites des Essais

VOUS POUVEZ DOUBLER VOS RENDEMENTS

Semez vos Blés

Soignez vos Vignes

Soignez vos Prairies

avec

les Engrais de Toussaint Richoséine

les Engrais des prés et céréales phospho-potassique

PUISSANTS - SURS - PROGRESSIFS - ECONOMIQUES

La spécialité phospho-potassique des prés et céréales s'emploie et se vend à quantités et prix comparables aux Scories du plus grand dosage

Cours des Vins

MUSCADET 1936..... 575 à 625
 GROS-PLANT 1936..... 300 à 350
 SEIBELS 1936..... 325 à 350
 OTHELLO 1936..... 300 à 350
 N° 10 à 10,25 le degré-hecto, nu, départ.



NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
 Beufs. — 1^{re} catégorie, 6,50 à 12 fr. ; 2^e catégorie, 5,50 à 4 fr. ; 3^e catégorie, 2 à 3 fr.

Veaux. — 1^{re} catégorie, 5,50 à 10 fr. ; 2^e catégorie, 5 fr. ; 3^e catégorie, 4 fr. Mouton. — 1^{re} catégorie, 10 fr. ; 2^e catégorie, 8 à 10 fr. ; 3^e catégorie, 5 fr.

Porcs. — 4 à 7,50.
 Beurre. — 6,50 à 8 fr.
 Œufs. — La douzaine, 8 à 9 fr. 50.
 Poulets. — 5,50 à 6 fr.
 Lapins. — 5 fr.

ANCENIS

Poulets, le demi-kilo, 3,75 à 4 fr. ; canards, 3 à 3,25 ; pigeons, la couple, 6 à 8 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2 à 2,50 ; œufs, la douzaine, 8,50 à 9 fr. ; beurre, le demi-kilo, 6 à 6,50.
 Vaux, le kilo, 4,50 à 5 fr. ; porcs, 5,80 à 5,90 ; porcs de lait, 125 à 130 fr.

CANDÉ, 23 novembre.
 Blé, les 100 kilos, 142 fr. ; orge, 95-100 fr. ; avoine, 100-105 fr. ; poules, la couple, 20-24 fr. ; poulets, la couple, 24-28 fr. ; canards, la couple, 20-24 fr. ; oies courantes, la couple, 36 à 40 fr. ; oies grasses, le kilo, 6 à 6,50 ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; lapins de garenne, 5 à 5,50 ; perdrix, 7,50 à 8,30 ; œufs, la douzaine, 9 à 9,50 ; beurre, la livre, 6 à 6,50.
 Porcs gras, le kilo, 5,25 à 5,50 ; porcs maigres, le kilo, 5,50 à 5,75 ; porcelins, 90 à 120 fr. la pièce.

CHATEAUBRIANT, 25 novembre.
 Blé, prix taxe : avoine, 100 à 105 fr. ; seigle, 100 à 110 fr. ; orge, 92 à 95 fr. ; sarrasin, 85 à 90 fr. ; son, 85 à 90 fr. ; Cidre ordinaire, la barrique, 60 à 65 fr. ; première qualité, 65 à 70 fr. ; droits en sus.

Pommes à cid



En remontant dans son appartement après cette conversation avec Irène, la vicomtesse songeait, un sourire moqueur aux lèvres :

— Hum ! la petite comtesse est furieusement jalouse de sa cousine !... Elle a de la chance, cette jolie Myrtyl ! Elle aura vraisemblablement à choisir entre le poète, le comte Gisza et le prince Milcza. Naturellement ce sera ce dernier...

Les lèvres de Mme de Soliers eurent un petit pli d'amertume tandis qu'elle murmurait :

— Il est si bien, et si parfaitement grand seigneur !... Princesse Milcza... et une fortune fabuleuse... Mais il est inutile de lutter contre elle, je l'ai compris dès le premier jour, en voyant cette créature ravissante de corps et d'âme. J'attendrai la visite

de l'archiduc, puis nous quitterons aussitôt cette demeure, car il me sera dur... très dur de rester ici sans espoir.

Myrtyl, assise devant son petit bureau, venait d'achever d'écrire aux dames Milcz. Et maintenant, un peu renversée sur sa chaise, elle laissait son regard se perdre dans la profondeur bleue de l'horizon qui lui apparaissait par la fenêtre ouverte.

Elle éprouvait depuis quelque temps un peu de lassitude, morale surtout. Malgré tout, une atmosphère de mondanité régnait à Voracz, et Myrtyl y avait été jusqu'ici si peu accoutumée, qu'elle en ressentait, à certains instants, une sorte de fatigue. Elle réussissait à la dissimuler — sauf peut-être au coup d'œil perspicace et tou-

jours en éveil du prince Milcza — mais ici, elle laissait quelques instants ses nerfs se détendre et son esprit se reposer dans une songerie paisible.

Elle pensait à ses chers pauvres, aux vieux Casimir qui allait mourir, à la petite Marica dont la frêle santé serait bientôt remise, grâce à la générosité du prince Arpad... Et une ombre voilait ses yeux tandis qu'elle songeait au pli soucieux remarqué depuis quelque temps sur le front de son cousin, à sa visible préoccupation, à une sorte d'angoisse traversant parfois son regard. Il souffrait toujours, il luttait sans doute contre ses déchirants souvenirs...

Un coup léger, frappé à la porte, fit un peu tressaillir Myrtyl... C'était la comtesse Zolanyi, l'air ému et ravi.

— J'ai à vous parler, ma chère enfant, dit-elle en se laissant tomber sur un fauteuil après avoir fait signe à Myrtyl de ne pas se déranger. Je viens ici en ambassadrice... ou plus exactement, je remplace votre chère mère. Il s'agit, en effet, de deux demandes en mariage.

Myrtyl eut un mouvement de surprise et son teint s'empourpra un peu.

— Des demandes en mariage ? pour moi ? dit-elle d'un ton incrédule.

— Mais oui, pour vous, Myrtyl ! Pourquoi semblez-vous si étonnée ?

— C'est que je suis sans dot, ma cousine, et je croyais...

— Il y a encore des gens désintéressés, qui apprécient la beauté morale et physique au-dessus de l'argent. Le prince Milcza a reçu la confiance de Miheli Donacz, et il m'a chargé de vous présenter la demande de ce jeune poète, déjà une de nos gloires nationales et qui souhaite ardemment vous faire partager les honneurs qui l'attendent. C'est un noble caractère, vous avez pu le juger, du reste. Déjà riche, il appartient, en outre, à une vieille et honorable famille, et il est excellent chrétien.

— Oui, je le sais, et j'estime profondément ses grandes qualités, murmura Myrtyl.

Pourquoi, soudain, une tristesse étrange, une mystérieuse angoisse l'envahissaient-elles ?

— L'autre demande m'a été faite par le comte Gisza. Vous avez pu, lui aussi, l'étudier et le juger. C'est un charmant garçon, riche, suffisamment sérieux, très estimé comme officier. Il vous admire et vous aime, Myrtyl, et son oncle, qui lui a servi de père, lui donne son consentement, après m'avoir écrit à ce sujet.

Myrtyl, un peu pâle maintenant, baissait les yeux, en froissant d'un mouvement inconscient ses petites

maines sur sa jupe blanche.

— Je ne vous demande pas une réponse immédiate, mon enfant, vous réfléchirez tant qu'il vous plaira, continua la comtesse. Vous choisirez en toute indépendance et je crois que l'un ou l'autre de ces deux partis eût été pleinement approuvé par votre mère.

Myrtyl leva les yeux, elle dit d'un ton calme et résolu :

— Je crois, ma cousine, qu'il est inutile de laisser M. Donacz et le comte Gisza dans l'incertitude, du moment où je suis certaine, demain comme aujourd'hui, de leur répondre par un refus.

— Myrtyl !... est-ce possible ! balbutia la comtesse. Il faut absolument réfléchir, mon enfant... Que leur proposez-vous, voyons ?

— Rien, oh ! rien ! J'admire leur désintéressement, vous le leur direz en les remerciant... mais je dois vous avouer, ma cousine, que mon cœur est complètement froid à leur égard.

— Petite ingrate... eux qui vous aiment tant !... Ce pauvre Mathias !... Vous voulez donc le désoler, Myrtyl ?

— J'en suis au regret... Mais il se consolera, ma cousine... Et il est plus loyal de lui enlever dès maintenant tout espoir.

— Je n'ose insister, mon enfant...

Du moment où votre cœur ne parle pas, je comprends... Mais je suis peinée du chagrin que je vais lui causer. — Moi aussi, dit Myrtyl avec émotion. Mais cependant, il m'est impossible d'agir autrement... Pardonnez-moi, ma bonne cousine, l'ennui dont je suis cause pour vous !

— Je n'ai rien à vous pardonner, ma pauvre petite ! Je regrette seulement que vous ne puissiez trouver votre bonheur dans l'un de ces excellents partis... Allons, mignonne, embrassez-moi, et n'en parlons plus. Mathias partira ce soir, vous n'aurez pas ainsi l'embarras de le revoir.

Elle baisa le front de la jeune fille et s'éloigna.

Quelques instants, Myrtyl demeura immobile et songeuse... La bizarre angoisse ressentie tout à l'heure ne s'évanouissait pas. Pourquoi la communication de la comtesse Gisza lui produisait-elle cet effet, puisque la demande de ces deux jeunes gens, si flatteuse qu'elle fût pour une jeune fille sans fortune, la laissait entièrement froide ?

Myrtyl se leva d'un mouvement résolu. Elle était accoutumée à réagir contre les impressions vagues, à ne pas s'engourdir dans d'inutiles rêveries... Ayant jeté un coup d'œil sur sa coiffure, elle descendit, car l'heure du thé approchait.

Au lieu de gagner directement le salon des Princesse, où se réunissaient à cette heure les hôtes du château, elle entra dans le salon de musique pour chercher une Berceuse, œuvre du prince Milcza, qu'elle avait jouée la veille avec lui pour la première fois, et qu'elle souhaitait revoir seule tout à son aise pour en mieux détailler les délicates beautés et la pénétrante expression.

Près d'une des portes-fenêtres ouvrant sur la terrasse, Irène se tenait debout, les traits durcis et le regard sombre. Elle enveloppa sa cousine d'un noir coup d'œil et dit d'un ton sifflant :

— Eh bien ! il paraît que vous faites la dédaigneuse, mademoiselle Elyani ? Un Miheli Donacz, un comte Gisza ne vous suffisent pas ! Vous rêvez sans doute mieux que cela ?

— Je ne rêve rien du tout, répliqua froidement Myrtyl. Je n'ai jusqu'ici jamais beaucoup pensé au mariage, étant si jeune encore et sachant que mon manque de dot pourrait être un obstacle... mais ce que je sais, c'est que M. Donacz et le comte Gisza, malgré leurs très réelles qualités et l'estime dans laquelle je les tiens, ne sont trop indifférents pour que j'aie eu un seul instant d'hésitation. (A suivre).

Protégez vos Porcs contre le mal des pattes



L'élevage d'un porc est une question capitale car il s'agit d'amener l'animal au point, le plus vite possible.

Mais souvent l'engraissement du porc occasionne des déceptions. Malgré une nourriture abondante que l'éleveur croit suffisante, le porc, souvent, perd l'appétit, ne « vient pas bien » et à un moment donné apparaît le rachitisme ou « mal des pattes ». Le porc dépérit et l'éleveur se désole.

COMMENT ÉVITER CES ENNUIS ? PAR LA « PROVENDEINE ».

Éleveurs ! Donnez régulièrement aux porcs, la Provendeine en mélange avec leur nourriture et vous serez émerveillés des résultats : appétit, santé, vigueur, croissance rapide.

La Provendeine évite de la façon la plus certaine « le mal des pattes ». Des centaines d'attestations le prouvent. Or, les éleveurs savent ce que « le mal des pattes » occasionne de pertes. Il dépend d'eux de le éviter par l'emploi de la Provendeine. C'est l'aliment idéal pour assurer la croissance normale du porc, la formation des os, pour combattre la pneumo-entérite et la chlorose des porcelets.

En vente partout à 14 francs le grand paquet. (Impôt compris).

PROVENDEINE
LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.



Guérissez-vous par les Plantes

La merveilleuse méthode de l'ABBÉ HAMON vous guérira sûrement
Sa place est dans toutes les familles

Diabète • Albuminurie • Rhumatismes, Goutte, Sciatique • Anémie, Retour d'âge, Puberté, Pâles couleurs • Ver solitaire • Maladies des nerfs, Epilepsie, etc. • Coqueluche • Maladies des femmes • Vers intestinaux • Diarrhée et Entérite • Obésité, Paralysie, Goutte, Arterio-Sclérose • Peau, Boutons • Maladies de l'estomac • Circulation du sang, Varices, Congestion, Phlébite, Hémorroïdes • Affections pulmonaires, Toux, Bronchites • Cœur, Reins, Foie, Voies urinaires • Constipation • Ulcères de l'estomac • Ulcères varicelleux, Plaies mauvaises • Cure de saison • Cure Fébrile.

Brochure explicative gratuite sur demande : En vente toutes pharmacies et PHARMACIE DE PARIS, 17, rue d'Orléans, à NANTES

les engrais AZOTES augmentent la QUANTITÉ et la QUALITÉ des récoltes

SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRATES
NITRATE DE SOUDE
CYANAMIDE
POTAZOTE
NITROPOTASSE

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTES
5, rue Anizon, Nantes

Pour Noël
Voitures de Poupées
Autos
Bicyclettes
A. MAINGUY
23, Chaussée Madeleine - NANTES
(face Hôtel-Dieu)
La grande Spécialité Nantaise de Voitures d'Enfants et Lits

Voulez-vous une situation agréable et lucrative ?
APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS la COIFFURE homme et dame, la coupe, la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure, dans nos SALONS et ATELIERS de COIFFURE uniquement spécialisés pour l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ
Les cours sont donnés par professeur diplômée et médaillée de Paris.
1 bis, rue Kervégan, NANTES. Tél. 128-47
9 années d'existence à Nantes. Nombreuses références.

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAUVRES EN CHAUX

SCORIES THOMAS
ÉCONOMIQUES
Toujours à la base d'une belle récolte !
PUBLICITÉ H. DANNAUD, PARIS

NOUS avons été prévoyants.
avons fait de gros achats en temps utiles.
pouvons maintenir nos **PRIX**.

BELLE FERMIERE

12, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, près la Pl. Groslin - NANTES
SPÉCIALISTE du VÊTEMENT MASCULIN

Chaussures LETOURNAUX
7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne
CHAUSSURES LETOURNAUX
DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE
Grand Choix de CHAUSSURES Fantaisies et Classiques
Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme
Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

BOEFFARD
Livres Gratuitement à Domicile
— dans toute la Loire-Inférieure —
SES MEUBLES DE QUALITÉ
à des PRIX sans CONCURRENCE
que vous trouverez
DANS SES MAGASINS
8, Rue Mercœur, 8
NANTES
TOUT LE MEUBLE
DU PLUS SIMPLE
AU PLUS RICHE
Plus de mille mobiliers en stock

Traitement d'hiver des Arbres fruitiers

Tous produits pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers. Demandez-nous notices, prix et modes d'emploi au Syndicat, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes.

CONSULTEZ-NOUS NOUS VOUS REPONDRONS

A affermer FERME de 10 hectares environ, située canton de Champtocé, libre au 23 avril prochain. Ecrire Agence Havas, Nantes, n° 26.281.

N'achetez pas vos **MEUBLES** sans visiter les
DOCKS du MOBILIER
11, Rue de Flandres
NANTES
Le plus Grand Choix Les Meilleurs Prix

DOCKS de l'Ouest

S^{te} A^{me} d'alimentation et d'approvisionnement - Magasins Bleus
600 Succursales dans 10 départements

FÊTES de FIN d'ANNÉE - RÉCLAME

CONFISERIE - BISCUITS

BOULES Crème 1 ^{re} qualité,	au lieu de 3 25 les 250 gr.	2 75
BOULES au praliné, qualité supérieure,	— 5 » les 250 gr.	4 »
SACS garnis crème et praliné,	— 5 50 le sac	4 50
BOITES Fantaisie	— 3 » la boîte	2 60
Crème, Praliné et Fondants,	— 5 » la grande boîte	3 75
BOITES de luxe sujets divers,	— 8 » la boîte	6 »
— 15 » la grande boîte	12 »	
BISCUITS mélange assortiment varié, avec 100 timbres,	— 13 » la boîte	11 »
BISCUITS Madeleines « CELTIQUE » (boîte de 25),	— 6 50 la boîte	5 75
CAFÉ « LE MAZAGRAN » mélange surfin,	5 50 le paquet de 250 gr.	5 »

VINS FINS - LIQUEURS

BORDEAUX vieux,	au lieu de 4 25 la b ^{te} 75 cl.	3 75
S-ESTEPHE,	— 7 50 —	6 50
BURGOGNE supérieur,	— 6 25 —	5 50
MOULIN-A-VENT,	— 8 50 —	7 50
BORDEAUX blanc,	— 4 » —	3 50

ROYAL - KAIDA, Grand Vin d'Algérie

au lieu de 3.75, la bouteille 75 cl (verre en plus) **3.25**

MOUSSEUX Baron de Charmetel,	au lieu de 6 » la b ^{te} 80 cl. (logé)	5 »
— Veuve Amiot, carte argent,	— — —	9 25
CHAMPAGNE Comte de Balmont,	au lieu de 11 »	10 »
TREMENTINE, Liqueur fine de Dessert,	— 28 » le litre	26 »

L'Authenticité de nos VINS est garantie. Les DOCKS de l'OUEST possèdent les Caves les plus importantes de l'Ouest. — Consultez notre Carte des Vins Fins.

JOUETS

POUPEES, tête incassable sous cellophane, 30 cm.,	au lieu de 4 50 la poupée	3 »
POUPEES en boîte, belle présentation,	— 8 » —	6 »
POUPEES robe cotonnade, tête incassable 57 cm.	— 12 » —	10 »
CAMION-AUTO bois peint 45 cm.	— 7 » le camion	5 25
CAMION-AUTO laqué avec benne basculante, 58 cm.,	— 14 » —	11 »
CHARIOT à sable laqué, 4 roues, avec flèche, 43 cm.	— 14 » le chariot	11 »
JEU DE QUILLES, « La Parade des Quilles » 9 personnages différents, très belle présentation,	— 14 » le jeu	11 »
PAPIER à lettres, toile bretonne 25x25,	— 4 50 la boîte	3 75
CORBEILLE de 6 savonnets de luxe parfumés, sous cellophane,	— 12 50 la corbeille	10 »

Les Jouets ne sont pas vendus dans les Succursales de NANTES

TIMBRES-PRIMES sur tous les articles (essence minérale exceptée)